Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 031-200023596-20261117-DP387_2026-DE

Toulouse, le 16 novembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP387 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées, du renouvellement du réseau d'eau potable et la création d'un réseau de transfert des eaux usées, sur la commune de Saint-Aventin, pour Réseau31 ;

décide

Article unique : de mener une procédure adaptée, décomposée en deux lots, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder aux travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées, du renouvellement du réseau d'eau potable et la création d'un réseau de transfert des eaux usées, sur la commune de Saint-Aventin, pour Réseau31.

Jean-Louis REMY
Vice-Président